

Les bornes multiservices

Pour plus de sécurité et de confidentialité, les bornes de l'Assurance Maladie évoluent.

Parce que vos informations de santé et vos droits sont confidentiels, nous les protégeons. Un code personnel est désormais nécessaire pour utiliser les nouvelles bornes dans les agences de la Cnam du Hainaut. **Pour utiliser une borne multiservices identifiez-vous avec votre carte vitale et votre code d'accès à votre compte ameli.**

Les bornes multiservices vous permettent de gagner du temps. Vous pouvez réaliser vos démarches simplement et rapidement :

- mettre à jour votre carte Vitale,
- imprimer vos attestations de droits,
- commander votre carte européenne d'Assurance Maladie,
- accéder aux formulaires,
- consulter vos relevés mensuels de remboursements,
- imprimer votre attestation d'indemnités journalières.

Si vous n'avez pas encore de compte, ouvrez-le sans plus attendre !

mon parcours d'assuré 

INFORMATION

►► Pour mes démarches simples, j'utilise la **borne multiservices**. 

> **MON CODE D'ACCÈS À MON COMPTE AMELI EST AUSSI MON CODE D'ACCÈS À LA BORNE MULTISERVICES** 

► Pour accéder aux services de la borne c'est très simple :

- 1**  Insérez votre carte Vitale.
- 2**  Entrez votre code à 4 chiffres ou votre code Ameli.
- 3**  Suivez les instructions à l'écran.
- 4**  Conservez bien votre code, il vous sera demandé à chaque utilisation de la borne.



Dept. communication CPAM du Hainaut - mars 2014